

Canadiens qu'on fraudait le système. Il reste que de toute évidence, un bon nombre de Canadiens qui avaient droit à des prestations de chômage ne se sont pas sentis tenus de les réclamer à ce moment-là.

Peut-être vaudrait-il mieux tenter d'évaluer le véritable problème de l'assurance-chômage. Il devient de plus en plus évident qu'il ne s'agit pas là d'un régime d'assurance. Aucun régime d'assurance ne pourrait fonctionner à perte comme le fait le nôtre depuis des années qu'il existe.

Répondant à ma question à la Chambre en avril dernier, le ministre a dit que le gouvernement songeait à une sorte de justification des ressources qui tiendrait compte du revenu global de l'intéressé. Le projet de loi dont nous sommes saisis en parle justement. Il en sera question tout à l'heure. Dans la même réponse, le ministre a dit une chose qui a retenu mon attention. Il a parlé des hauts salariés qui contribuaient passablement à la caisse mais en retiraient bien peu.

Le ministre souffle le chaud et le froid en même temps. D'une part, il annonce son intention de taxer les hauts salariés. D'autre part, il affirme que les hauts salariés constituent un avantage intéressant, car ils contribuent beaucoup à la caisse et, selon ses propres mots, touchent très peu de prestations.

Le gouvernement doit choisir entre un régime d'assurance et un régime de bien-être ainsi que le considèrent beaucoup de Canadiens. Certains de nos concitoyens s'interrogent à ce sujet. Commentant la déclaration du ministre, un éditorialiste, dans la livraison du *Globe and Mail* du 4 octobre, faisait observer ceci:

Le bénéficiaire d'un programme d'assurance a le droit de toucher toutes les prestations qu'il a achetées, qu'elles soient excessives ou insuffisantes par rapport à ses besoins au moment où il y devient admissible. Il n'en va pas de même pour le bénéficiaire d'un programme d'assistance sociale qui n'est autorisé—ou ne devrait l'être—qu'à recevoir des allocations suffisantes pour satisfaire ses besoins, ni plus ni moins.

D'un côté, le ministre nous dit que certaines personnes reçoivent des allocations alors qu'elles ne le devraient pas, et de l'autre, que certains devront payer plus, sans en recevoir aucune. Cet argument ne tient pas debout. Pour reprendre le *Globe and Mail*, et je cite:

Pendant trop longtemps, on a géré le régime d'assurance-chômage au Canada comme s'il s'agissait purement et simplement d'un programme d'assurance. Mais il n'est pas financé uniquement grâce à des primes, comme c'est le cas pour les programmes d'assurance; statistiquement, à l'encontre des paiements d'assurance le montant des prestations n'est pas à la mesure de leur coût.

Il est intéressant de remarquer qu'en 1971 les chefs de familles—qui sont visés par les modifications du ministre—représentaient environ un tiers des bénéficiaires du programme. En 1975, 14 p. 100 d'entre eux seulement touchaient ces prestations. Mais où le ministre veut-il nous mener avec de telles politiques? Va-t-il s'attaquer la prochaine fois au revenu des familles? Nous voudrions qu'il nous renseigne afin que nous sachions où nous allons. Il est clair que ce programme n'est pas un programme d'assurance.

● (2102)

Les députés de ce côté-ci préconisent une transformation complète du régime qui lui restituerait son rôle original ou du moins modifierait sa fonction. Nous ne disposons pas de tout le personnel nécessaire pour analyser les choses de la façon dont le gouvernement peut le faire mais il se pourrait que ce dernier évolue de plus en plus en direction d'un régime de revenu garanti, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) l'affirme, et je suppose que cette affirmation sera contestée—mais je

### Assurance-chômage—Loi

n'en demeure pas moins convaincu que c'est ce que souhaiterait le premier ministre—pour veiller à ce que tout le monde reçoive une certaine partie de l'assistance publique, nous permettant ainsi d'en finir avec toutes ces histoires de primes d'assurance-chômage qui après tout ne représentent rien d'autre qu'une autre forme d'imposition. Il ne s'agit plus vraiment d'une prime à proprement parler comme nous le savons d'ailleurs fort bien.

Au cours des dernières années les députés de ce côté-ci de la Chambre ont réclamé une enquête spéciale. N'ayant pas abouti dans ces démarches, nous nous sommes efforcés d'obtenir une refonte complète du système. Il était tout à fait approprié et opportun pour le chef de l'opposition officielle (M. Clark), sept jours seulement avant la déclaration du ministre le 1<sup>er</sup> septembre dernier, de prendre la parole ainsi qu'il l'a fait à Halifax pour préconiser l'emploi des fonds de l'assurance-chômage à des fins de développement. Je crois que ce serait peut-être une bonne idée de verser une partie de son discours au compte rendu. Il a déclaré et je cite:

Tout d'abord, nous utiliserons des fonds provenant de l'actuel budget de l'assurance-chômage qui s'élève à 4 milliards de dollars pour aider des employeurs privés à créer de nouveaux emplois qui procurent une formation sur le tas à des Canadiens actuellement en chômage. Ce sont de jeunes Canadiens manquant d'expérience professionnelle pratique qui profiteront particulièrement de ce programme, mais il ne se limitera pas à eux seulement. On prendra soin lors de la refonte du programme de veiller à ce que ce soutien soit réservé à des emplois réellement nouveaux et à caractère permanent. Les stimulants les plus élevés seront accordés durant la fin initiale d'embauche. Ce programme incitera grandement les employeurs à créer de nouveaux emplois. Il procurera aux chômeurs un revenu tiré de leur propre travail rémunéré auquel s'ajoutera pour eux la faculté d'acquérir des qualifications professionnelles.

Permettez-moi de m'arrêter un instant et de demander au député de comparer cette déclaration avec celle que faisait le ministre le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Certes on y trouve probablement un désir semblable, mais en aucune façon le genre de programme qui permettrait d'accomplir ce que mon chef a proposé.

La deuxième proposition du chef de l'opposition était la suivante:

... affecter les fonds de l'assurance-chômage au financement de l'embauche de chômeurs canadiens pour participer à de nouveaux travaux utiles. Je ne parle pas simplement d'une nouvelle version des programmes PIL ou Perspectives-Jeunesse et d'autres programmes analogues qui bien trop souvent visent à financer des projets à faible rentabilité économique permanente.

Le genre de projets que nous financerons seront ceux d'une valeur permanente dans la mesure où ils représentent un apport à la richesse sociale ou économique d'une localité ou d'une région. Ce sont les provinces et les autorités locales qui joueront un rôle principal dans le choix des différentes catégories de projets, car elles perçoivent mieux qu'Ottawa les besoins locaux.

Ce genre de mesures encouragerait les Canadiens à travailler et allégerait le fardeau de ceux qui payent la note. Ils s'en trouveraient aussi soulagés. Pour le moment ils se rendent compte que l'on dépense de l'argent pour encourager des personnes à ne rien faire plutôt qu'à travailler.

Comme les Canadiens espéraient que l'on instaurerait des restrictions quand le ministre a fait sa déclaration le 1<sup>er</sup> novembre, ils ont probablement été très heureux d'apprendre que le gouvernement allait réduire le déficit de l'assurance-chômage. Le ministre a présenté six propositions. Il est à noter que ce ne sont pas les mêmes six propositions que l'on retrouve dans le bill présenté ce mois-ci—nous trouverons peut-être l'explication de cette différence à mesure que les travaux avanceront. Il a été proposé entre autres de se montrer plus exigeant avant d'accorder des prestations aux réitérants et aux